

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 Octobre 2013 à 19 heures 30

Le Quatorze Octobre deux mil treize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER – DE BAGLION – Mme BOMPAS – MM. VIGNES - ROUSSEL – IRIBARREN – BUISSET – COUTANT – Mme GAILLARD-HALET – M. ARLOT – Mme THIAUDIERE – M. LEPERCQ – Mmes PERRY – RONDEAU.

Secrétaire de séance : Madame Christelle RONDEAU.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Juillet 2013 est adopté.

INFORMATIONS

- **Jardins de la Clouère :** abattage des arbres par le CREN.
- **Analyse financière de la commune des années 2010 à 2012 :** présentation par Madame BLUGEON le lundi 28 Octobre à 15 heures.
- **Par Eolien sur les communes de Saint-Secondin et de la Ferrière Airoux :** l'enquête publique est fixée du Lundi 21 Octobre 2013 au Vendredi 22 Novembre 2013.
- **Stagiaires :** Mairie, Ecole et Médiathèque.
- **« Le P'tit Crochet » :** Inauguration du sentier le dimanche 27 Octobre.
- **Commission des Bâtiments :** elle se réunira le mardi 29 Octobre à 20 h 30.

ORDRE DU JOUR

- **Rapport d'activité 2012**

Monsieur Arnaud LEPERCQ, en sa qualité de Président ou de membre de ses structures ne prend pas part aux débats.

• **SOREGIES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport d'activité 2012 de SOREGIES.

• **SERGIES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport d'activité 2012 de SERGIES.

• **SRD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport d'activité 2012 du SERVICE DE RESEAUX ET DISTRIBUTION.

• **ENERGIES VIENNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport d'activité 2012 du SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LA VIENNE.

- Cimetière :

• Règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au règlement intérieur du cimetière annexé à la présente délibération.

• Tarifs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, fixe les tarifs applicables à compter de ce jour :

- Concession Terrain :

- 50 ans, renouvelable : 500 €
- Perpétuelle : 1 000 €

- Concession Columbarium :

- 30 ans, renouvelable : 500 €

- Concession Cavurnes :

- 30 ans, renouvelable : 500 €
- 50 ans, renouvelable : 750 €

- Demandes de subventions exceptionnelles :

○ Pédalier Ussonnais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide le versement d'une subventionnelle de 157.27 € au Pédalier Ussonnais.

○ Club de Gymnastique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide le versement d'une subventionnelle de 416 € à la Gymnastique Volontaire d'Usson-du-Poitou.

- Projet éolien communes de Brion et La Ferrière Airoux.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la SNC Les Mignaudières a déposé une demande pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Brion et La Ferrière Airoux, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire s'interroge sur la pertinence de la multiplication des projets éoliens locaux.

La commune d'USSON-du-POITOU est comprise dans le rayon d'affichage de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 OUI et 1 NON :

- Emet un avis favorable à la demande présentée par la SNC Les Mignaudières pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Brion et de La Ferrière Airoux.

- Location Club House

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de location de façon exceptionnelle du Club House.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable de la location de façon exceptionnelle du Club House sans la cuisine et fixe à 50 € le montant de la location.

- Droit Individuel à la Formation.

Monsieur le Maire précise que l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007 prévoit que les collectivités établissent un plan de formation qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1 ».

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- prévoir les actions retenues au titre du droit individuel à la formation (DIF) ;
- prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- un levier de développement des compétences internes ;
- un outil de dialogue social.

Les coûts de formation seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNPTF).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au Droit individuel de Formation des Agents de la Collectivité.

Affaires diverses

- Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne.

- Monsieur Arnaud LEPERCQ, en sa qualité de Président du Syndicat ne prend pas part aux débats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte les statuts modifiés du S.I.E.E.D.V. à compter du 1^{er} Avril 2014 tels qu'annexés à la présente délibération.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Madame Marie-Hélène BOMPAS

Le portail entre l'EHPAD et la Rue du Capitaine Chêne est fermé. Réponse de Monsieur le Maire : c'est par mesure de sécurité.

- **Monsieur Christian VIGNES**

Le déjeuner offert par la commune aux personnes âgées de 70 ans et plus a été très apprécié.

- **Monsieur Jérôme BUISSET**

Faire le relevé du compteur électrique de la salle Omnisport sur plusieurs week-ends en période de froid.

Réception de Folschviller : week-end très apprécié tant du côté de Folschviller que d'Usson.

- **Madame Patricia HALET**

Monsieur Christian POMMARET demande ce qu'il en est de la signalétique. Réponse de Monsieur le Maire : je rencontre les responsables de l'UCIAL le lundi 21 Octobre.

- **Monsieur Joël ARLOT**

Repas communal : Monsieur Philippe THIAUDIERE n'a pas été sollicité. Réponse de Monsieur le Maire : il n'est pas délaissé, c'est lui qui a assuré pour l'assemblée annuelle.

- **Monsieur Arnaud LEPERCQ**

Un recensement de la signalétique des villages serait nécessaire.

Séance levée à 20 heures 30.